



REF 65

36, Chemin de Labassère Debat
65200 LABASSERE

MÉMORIAL F9NL 2019

RÈGLEMENT

1. BUT

Ce concours de petite durée est réalisé en hommage à notre ami F9NL, Maurice LACROUTS, véritable pionnier du 70 cm, connu de beaucoup d'entre nous, et qui nous a quitté en 1983.

2. DATE ET HORAIRE

Le dimanche du troisième week-end entier de septembre, de 0500 UTC à 1000 UTC.

3. BANDE

432 MHz.

4. DECOUPAGE

Deux zones:

Zone 1: Les départements 65, 64, 40, 32, 31.

Zone 2: les autres départements français **et les pays étrangers.**

5. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH Locator.

5. POINTS

1 point/km quelle que soit la zone.

Page 1/3 janvier 2019

RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS DES HAUTES-PYRENEES REF 65

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 03.01.1994, Reconnue d'utilité publique, Décret du 29.11.1952

Section Française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)

SAG Défense n° 12.744-décembre 1927-SA Education Nationale 6 juillet 1964.

SIEGE SOCIAL 36, chemin de Labassère- debat 65200 LABASSERRE FRANCE Tél : 05 62 97 23 59. F5PFL@aol.com

6. MULTIPLICATEURS

- zone 1: aucun
- zone 2: QSO entre stations de la même zone: pts/km x 1.
QSO avec stations de la zone 1: pts/km x 2.
- TM9NL (si utilisé) QSO avec station zone 1 : pts/km x 2
QSO avec station zone 2 : pts/km x 4

8. TOTAL GENERAL

C'est la somme des produits points/km x multiplicateur de chaque QSO.

9. CLASSEMENTS – RECOMPENSES

Trois classements :

Trophée F9NL régional pour la zone 1 (**Trophée régional** remis au lauréat par le président du REF65 pour un an lors de l'AG du REF65).

Trophée F9NL national pour la zone 2. Ne seront classées que les stations ayant contacté au moins une station de la zone 1. **Trophée national** (remis en jeu chaque année)

Dans le cas où une station Hors Métropole serait en tête, un diplôme lui sera envoyé en lieu et place du trophée, néanmoins son indicatif figurera sur la liste du trophée national.

Classement honorifique des autres stations de la zone 2.

10. COMPTE-RENDU

Quelle que soit la méthode utilisée (manuel ou informatisé) le compte rendu indiquera :

- la zone où se trouve la station Zone 1, Zone 2 ou Honneur (cas où aucun QSO n'aurait été réalisé avec la Zone 1)
- les multiplicateurs éventuels

Manuel : compte-rendu sur imprimé A4-99-01 (récapitulatif) et A4-99-02 (log.),. Indiquer le meilleur DX (indicatif, locator et distance) ;La copie du carnet de trafic est admise si les informations sont conformes aux imprimés pré-cités.

Informatisé : compte-rendu au format IARU « reg1test ».Tenant compte des remarques reprises dans l'annexe 1.Tout compte rendu informatisé non conforme sera refusé.

11. ENVOI

15 jours au plus tard après la date du concours, au correcteur :

Par email : f9nl@r-e-f.org

Par poste selon les information publiés dans Radio REF

12. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les conditions de son autorisation et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs.

Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.

ANNEXE 1

Afin de rendre compatible avec les logiciels de dépouillement les CR reçu par mail la commission des concours a demandé que certain champ du fichier Edi soit annoté il s'agit de :

Pexch	Définition de la zone du participant
Cexcb	Nombre de correspondant en zone 1 dans le log
Recived exchange	Zone du correspondant
New-exchange – (N) Drapeau de Zone	zone 1 New-exchange = 1 zone 2 New-exchange = 0